



Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard
Canton de Maîche

n°2024 – 024

Commune de DAMPRICHARD - 25450
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SEANCE DU 27 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du 18 juin, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois de juin.

Membres en exercice : 17		Secrétaire de séance : Christine TREDANT
Présents : 16	Christine ARNOUX, Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Damien SCHELL, Christine TREDANT	
Absents : 1	Martial CORDIER	
Procurations : 1	Martial CORDIER donne procuration à Christine ARNOUX	
Ayant pris part au vote : 17	Christine ARNOUX, Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Damien SCHELL, Christine TREDANT	

Délibération n°2024 – 024 :

Objet : Raccordement du bâtiment périscolaire - convention avec le SYDED

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le futur bâtiment périscolaire a vocation à accueillir 2 panneaux photovoltaïques. Cette opération nécessite la dépose des anciens compteurs électriques du bâtiment et l'installation d'un nouveau compteur global prévoyant une production en autoconsommation avec revente de surplus.

Or, ce raccordement électrique nécessite une extension de réseau, la distance entre le bord de la parcelle et l'emplacement du compteur étant supérieure à 60 mètres. Pour pouvoir réaliser cette extension, la Mairie doit faire appel aux services du SYDED (Syndicat mixte d'Energies du Doubs).

Le Maire sollicite donc l'accord de l'Assemblée pour établir une convention avec le SYDED en vue de la réalisation de ces travaux.

L'exposé du Maire étant entendu, l'Assemblée décide :

- de demander au SYDED de réaliser les travaux d'extension de réseau en vue du raccordement électrique du futur bâtiment périscolaire,
- de donner délégation au Maire pour signer la convention correspondante ainsi que tout document afférent.

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

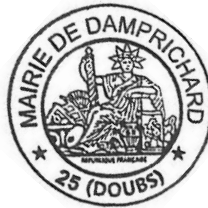
La Préfecture :

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le 05/07/2024

ID : 025-212501936-20240627-2024_024-DE



Le Maire,
Anthony MERIQUE :